

## Commune de Rioux-Martin

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du mardi 26 octobre 2021  
À 18 h 30

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

**Présents** : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MAÏS Marie-Claire – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – NAU Étienne – MERCADE Marie-Joëlle – MILHAC Jean-Philippe, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

**Absents excusés** : BERNARD Sarah – MATHIEU Audrey

**Secrétaire de séance** : ANTOINE Laurent

**Date de la convocation** : 15 octobre 2021

**Objet : Classement de chemins privés de la commune en chemins ruraux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour inscrire des chemins au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), il faut que ces chemins soient classés en chemins ruraux (CR).

Actuellement certains chemins privés, appartenant à la commune, doivent être régularisés en chemins ruraux :

- Parcelles cadastrales 0979, 0977, 0973, 0971, 0969, 0967, 0965, 0962, 0963, 0960, 0959, 0975, 0957 - section D  
à régulariser en CR dit du Fond de Busard (chemin n° 1 sur le plan A),
- Parcelles cadastrales 1014, 1016, 1009, 1011, 1008 - section D  
à régulariser en CR dit du Châtaigner du Hameau (chemin n° 2 sur le plan A),
- Parcelles cadastrales 1170, 1171, 1179, 1196, 1197, 1198, 1199 – section C  
à régulariser en CR n°1 dit des Carrières au Placin des Nauves (chemin n° 3 sur le plan B),
- Parcelle cadastrale 1169 – section C  
à régulariser en CR dit de la Broue (chemin n° 4 sur le plan B),
- Parcelle cadastrale 0116 – section WK  
à régulariser en CR dit des Grands Champs (chemin n° 5 sur le plan C).

**Résolution :**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents DECIDE :**

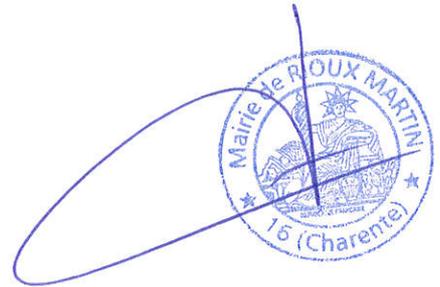
**D'APPROUVER** la régularisation en chemins ruraux des parcelles cadastrales suivantes :

016-211602792-20211026-D\_2021\_25\_2610-DE  
Reçu le 09/11/2021

- ✓ Parcelles cadastrales 0979, 0977, 0973, 0971, 0969, 0967, 0965, 0962, 0963, 0960, 0959, 0975, 0957 - section D  
=► **CR dit du Fond de Busard (chemin n° 1 sur le plan A),**
- ✓ Parcelles cadastrales 1014, 1016, 1009, 1011, 1008 - section D  
=► **CR dit du Châtaigner du Hameau (chemin n° 2 sur le plan A),**
- ✓ Parcelles cadastrales 1170, 1171, 1179, 1196, 1197, 1198, 1199 – section OC  
=► **CR n°1 dit des Carrières au Placin des Nauves (chemin n° 3 sur le plan B),**
- ✓ Parcelle cadastrale 1169 – section C  
=► **CR dit de la Broue (chemin n° 4 sur le plan B),**
- ✓ Parcelle cadastrale 0116 – section WK  
=► **CR dit des Grands Champs (chemin n° 5 sur le plan C).**

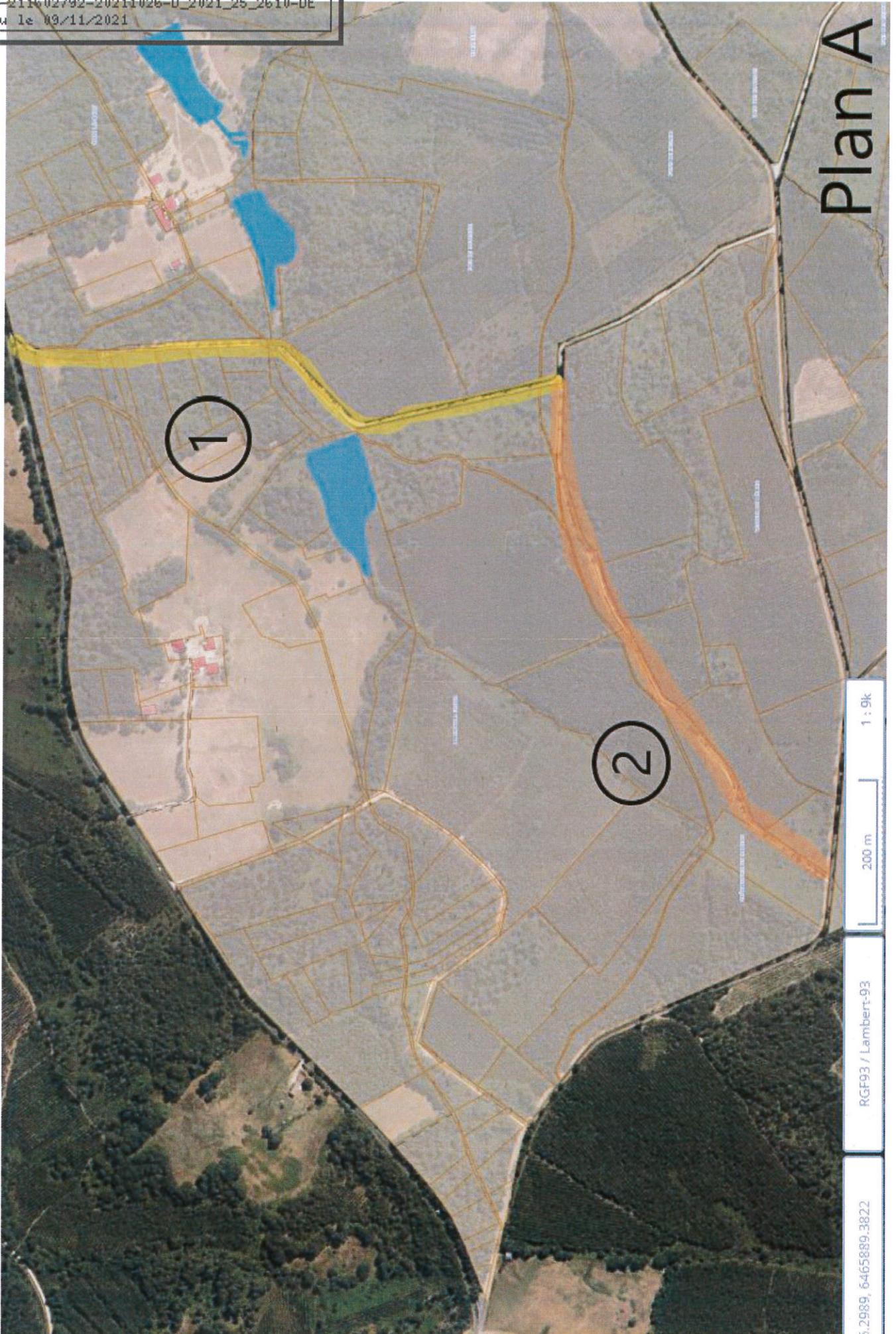
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que  
dessus.

Le Maire,  
Gaël PANNETIER



016-211602792-20211026-D\_2021\_25\_2610-DE  
Regu le 09/11/2021

# Plan A



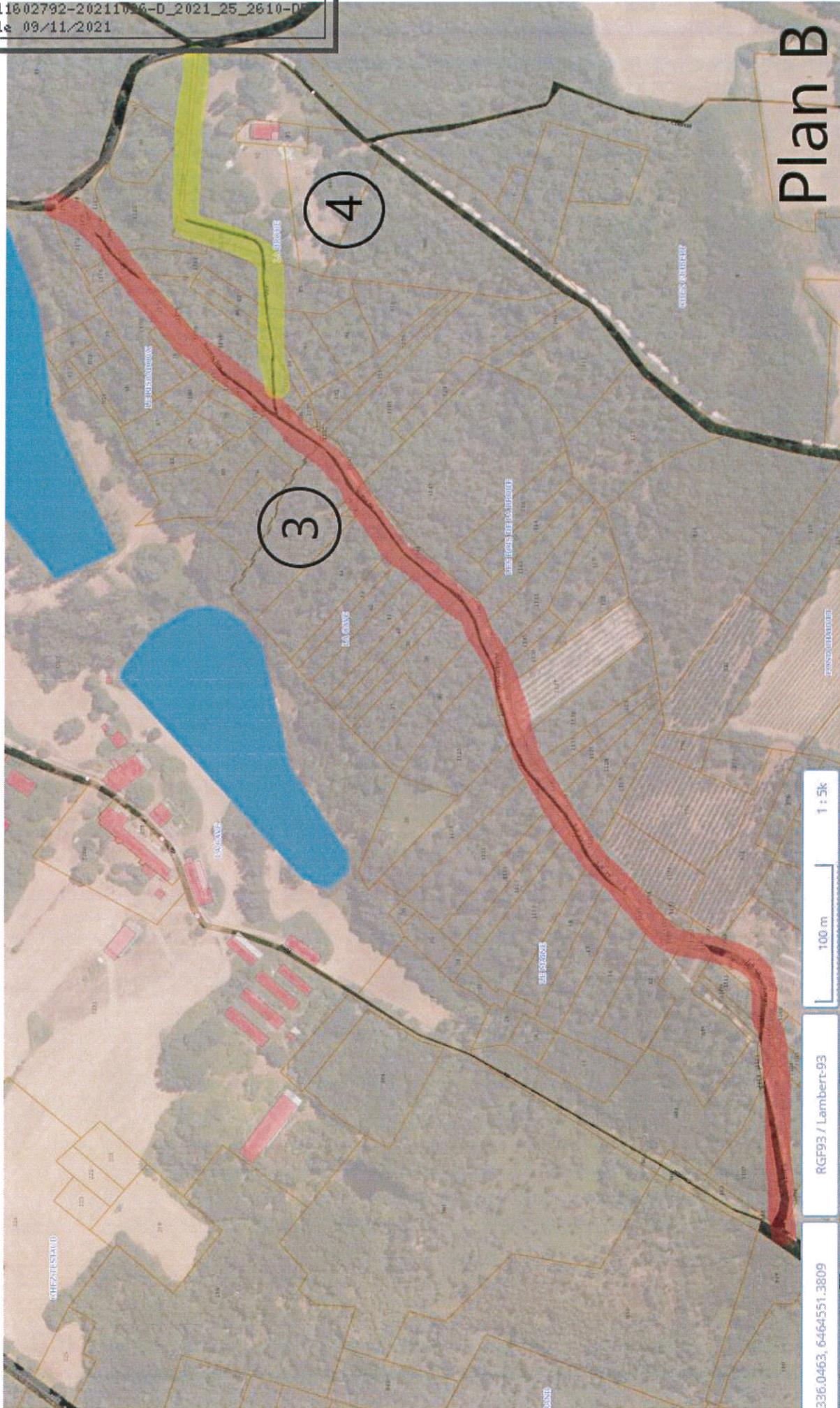
1 : 9k

200 m

RGF93 / Lambert-93

6.2989, 6465889.3822

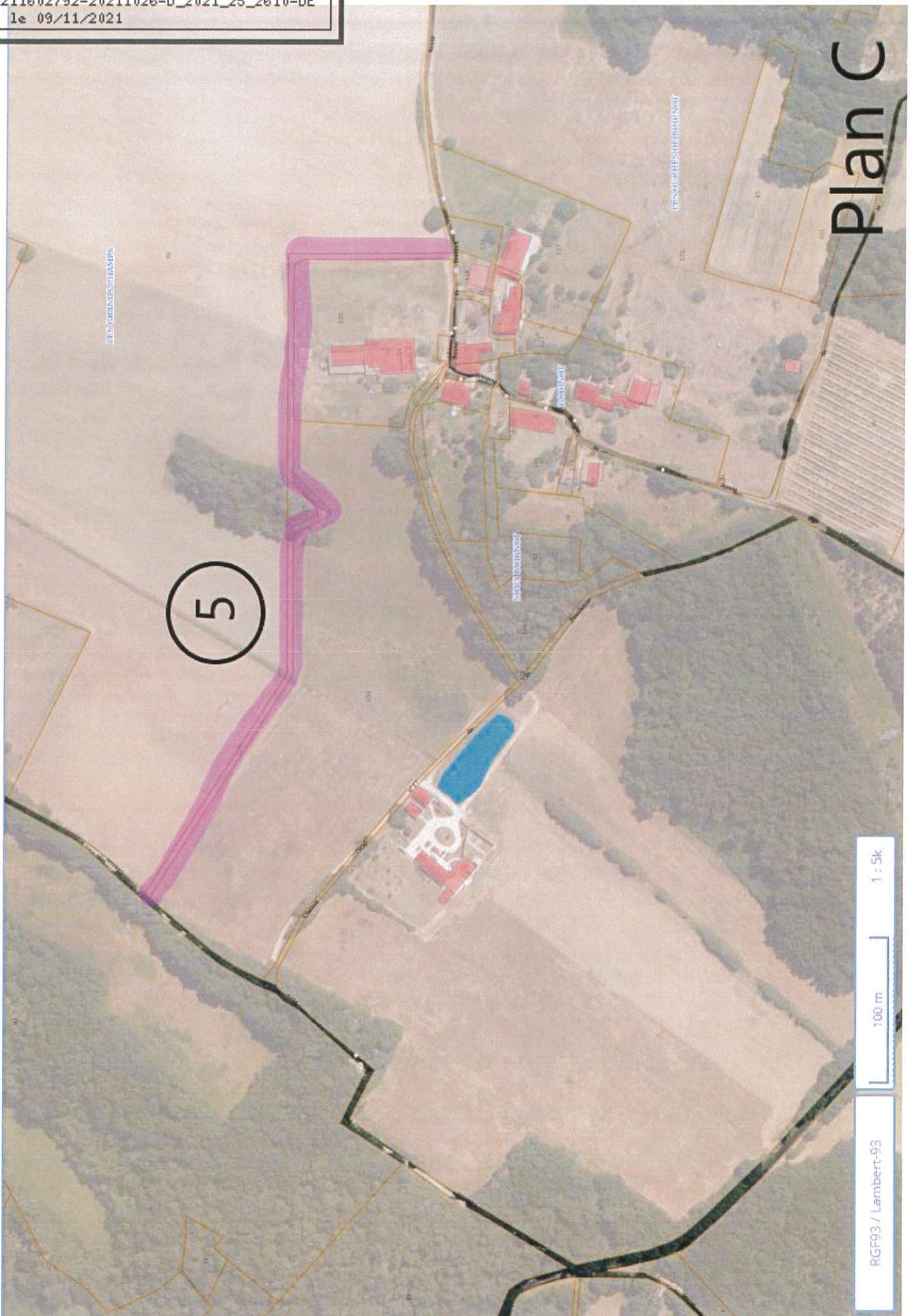
016-211602792-20211016-D\_2021\_25\_2610-D  
Regu le 09/11/2021



Plan B

016-211602792-20211026-D\_2021\_25\_2610-DE  
Regu le 09/11/2021

# Plan C



5

LES GRANDS CHAMPS

LES CHARENTAIS

LES CHARENTAIS

1 : 5k

100 m

RGF93 / Lambert-93

